

CONTRAT DE STAGIAIRE

Le stagiaire s'engage à fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du parapente (dès le 1^{er} jour du stage).

Les jours de stage non effectués (pour cause de météo par exemple) peuvent être remboursés le dernier jour, ou reportés sous forme d'avoir.

Les avoirs sont valables 6 mois. Si des journées en avoir ne sont pas utilisées avant 6 mois, elles seront considérées comme effectuées et ne seront pas remboursées.

En fonction de la météo, c'est l'école AEROTREK Parapente et ses moniteurs qui décideront d'annuler ou de reporter des journées, ou demi-journées.

Les journées annulées par l'école seront remboursées intégralement ou reportées en fonction du planning de l'école.

Les journées ou demi-journées annulées par le stagiaire moins de 48H avant ne seront pas remboursées et considérées comme effectuées.

Lors de son inscription, le stagiaire doit renvoyer ce présent contrat, signé et daté, accompagné d'un chèque d'arrhes de 100€.

En cas d'annulation du stage par la stagiaire moins de 8 jours avant la date prévue, le chèque d'arrhes sera encaissé, sauf cas de force majeure.

**Pensez à sourire lors de votre stage, car vous êtes filmés en caméra HD
Et vous repartirez avec votre vidéo !!**

Nom :

Prénom :

Poids, âge :

Nombre de vols :

Adresse Email :

Téléphone :

Adresse Postale :

Date et Signature